



# L'ÉCHO de la Montagne

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-PAULE

18 juin 2012

Volume 14 numéro 1

Rédacteur: Gilles Desjardins

## Mot du maire

Bonjour à tous

En ce printemps qui s'en va sur l'été, c'est avec une idée de se réunir tous ensemble autour d'une même cause, que je veux vous adresser ce mot du maire pour l'édition du journal de juin.

Nous aurons à prendre ou reprendre le contrôle de notre développement local, car il ne faut pas se le cacher, si nous voulons une réussite ou un succès, il faut commencer par y croire nous-mêmes.

Avec les projets de forêt proximité, il faudra se prendre en main et que nous nous mobilisions rapidement autour de ce projet, qui pourrait devenir un moteur économique important pour la municipalité de Ste-Paule.

Dans tous les secteurs d'activités, nous pouvons trouver des projets innovateurs et structurants pour la communauté de Ste-Paule.

Il faudra être déterminé et mobilisé pour que tout ce qui peut se faire ici, se fasse ici.

Si vous croyez qu'une idée de projet qui germe depuis quelques années et que vous voudriez voir se concrétiser à Ste-Paule, vous aurez l'occasion d'ici peu de temps de pouvoir en discuter et faire en sorte que la communauté l'appuie. Les rencontres seront bientôt organisées pour que chacun puisse donner son point de vue sur le développement du projet de forêt de proximité.

Au plaisir de voir la population de Ste-Paule se mobiliser autour d'une grande cause «SA DIGNITÉ».

*Yvan Côté, Maire*

## Le financement du journal.

La levée de fonds pour assurer le financement du journal, dans le cours de la présente année a donné les résultats espérés.

Les commanditaires suivants ont répondu à l'appel, soit:

- ◇ La SADC de la région de Matane
- ◇ Le CLD de la MRC de Matane

Et des fournisseurs de services sur le territoire ont contribué à la campagne de financement, comme suit:

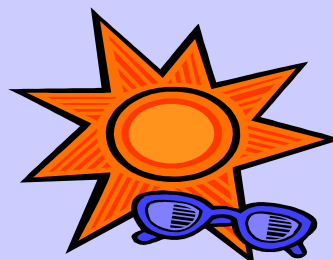
- \* Audio-Vidéo Amqui Inc.
- \* Bouffard Sanitaire Inc.
- \* Murray, Charest & Ross Inc.
- \* Villeneuve Ford Inc.

Un sincère merci à ces organismes et entreprises de la région, pour leur soutien financier.

J'ai les fonds pour assurer la publication du journal, durant la prochaine année de publication.

*Le rédacteur*

## BONNE VACANCES À TOUS



# Écho municipal

## Nomination du maire suppléant

Lors de la séance du 2 avril 2012, monsieur Pierre Dugré a été nommé maire suppléant avec tous les droits, privilèges et obligations qui sont attachés au poste de maire, qu'à ce titre il est délégué pour siéger au sein du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Matane et au sein du comité de sécurité incendie régional de la MRC de Matane, lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire.

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Avec l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement numéro 325-12 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Paule, tous les employés municipaux sont assujettis à ce code de conduite.

## Marche de l'eSPoir—Sainte-Félicité

Le conseil municipal a autorisé la municipalité à verser un don de 50\$ à la Société canadienne de la SP, pour appuyer la Marche de l'eSPoir tenue le 3 juin dernier à Sainte-Félicité.

## Le Grand Tour Desjardins—2012

Le 11 août prochain, le Grand Tour Desjardins—2012, fera escale à Sainte-Paule pour une halte-dîner, au centre communautaire et sur les terrains adjacents.

Vous êtes tous invités à bien accueillir et à encourager les 2000 cyclistes et participants à cet événement. Des bénévoles ont été assignés pour donner un service de base et pour accommoder ces gens.

## TRAVAUX AU CHEMIN BANVILLE

Dans le cadre du programme de Transfert de la taxe fédéral sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ), les travaux de réfection du Chemin Banville seront entrepris dans le cours du mois de juillet prochain. Durant quelques jours la circulation sur cette route risque d'être perturbée et même interrompue.

Des travaux de nettoyage des fossés, de rechargement et de décohesion de chaussée seront exécutés par l'entrepreneur retenu par la municipalité soit Les Entreprises L. Michaud & Fils Inc.

Des secteurs de chemin Banville ne seront pas asphaltés faute de fonds pour le faire. Cependant, certaines sections, comme les cotes «Savard» et «Pinel» seront asphaltées.

## Chemin du Lac-du-Portage-Ouest

Le conseil municipal a autorisé la municipalité à faire la pose de béton bitumineux, sur environ 61 mètres, à l'intersection avec le Chemin de Sayabec. Les coûts pour ces travaux sont estimés à plus de 10,000\$.

La pose d'abat-poussière sera effectué, dès que l'équipement nécessaire à cette opération sera disponible, entre autre le nivelage du chemin.

## Vente du vieux compresseur à air

Suite à l'appel d'offres paru dans l'Écho de la Montagne du 15 mars 2012, le Conseil municipal a autorisé la municipalité à vendre le compresseurs à air en surplus, à monsieur Emmanuel Simard, au coût de 200\$ plus taxes.

## FEUX DE GRÈVE

Avec des modifications apportées à divers règlements, par le *Règlement numéro 326-12 modifiant le règlement numéro 296-08 sur la prévention incendie*, le *Règlement numéro 327-12 modifiant le règlement numéro 276-05 concernant les nuisances*, et le *Règlement numéro 328-12 modifiant le règlement numéro 299-08 sur la protection de l'environnement des lacs*, le fait de faire un feu de grève peut constituer une infraction, si le feu de grève n'est pas fait conformément aux dispositions desdits règlements.

En tout temps, un feu de grève fait dans le littoral et les trois premiers mètres de la rive d'un lac ou d'un cours d'eau doit être contenu dans un récipient de métal étanche. La récupération des cendres doit se faire après chaque utilisation du contenant, d'une façon écologique et sécuritaire. Un couvercle doit être installé sur le contenant, entre les utilisations, pour éviter le lessivage des résiduelles de cendres.

## Nomination du président du C.C.U.

Suite à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, le conseil municipal confirme la nomination de monsieur Réginald Lizotte, comme président du Comité Consultatif d'Urbanisme.

## Remplacement de panneaux signalétiques

Le conseil municipal a autorisé la municipalité à remplacer le panneau annonçant le centre communautaire et les panneaux de bienvenue situés au centre du village. Les panneaux actuels commençaient à être quelque peu défraîchis.

# Écho municipal

## Programme de perfectionnement sur l'environnement

Le conseil municipal a autorisé monsieur Réjean Landry, inspecteur adjoint, à suivre un programme de perfectionnement sur l'environnement, particulièrement sur la politique de protection des rives et du littoral, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du nouveau règlement de captage des eaux souterraines.

## TRAVAUX AU GARAGE ET À LA CASERNE

Pour se rendre conforme à certaines exigences en sécurité, des travaux sont effectués au garage municipal et à la caserne. L'approvisionnement en eau et la ventilation de la caserne en été, sont à améliorer.

## Période de la vidange des boues de fosses septiques

Le conseil municipal a fixé la période de vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2012, du 16 juillet au 20 juillet. Les installations doivent être accessibles au personnel chargé de la vidange, durant cette période. Les couvercles doivent être identifiés et dégagés.

## Travaux à la cuisine du centre communautaire

La pose de comptoirs de travail dans la cuisine du centre communautaire, pour remplacer les tables dont la hauteur n'est pas adaptée pour du travail debout, sera entreprise dans le cours des prochaines semaines.



## VACANCES ESTIVALES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil municipal a approuvé le projet de vacances estivales du directeur général/secrétaire trésorier, comme suit:

- ◆ Du 09/07/2012 au 27/07/2012
- ◆ Du 14/08/2012 au 24/08/2012
- ◆ Du 10/09/2012 au 21/09/2012

Le bureau municipal sera donc fermé durant ces périodes.

## Route collectrice—secteur de la Coulée Carrier

Avec un achalandage de plus en plus important du transport lourd, le secteur de la Coulée Carrier de notre route collectrice nécessite une mise à niveau de certaines courbes qui sont très prononcées pour être sécuritaires, la visibilité y étant très réduite.

La présence de décrochage des abords de la route (pierres et terre) et de la végétation (arbres), la chaussée endommagée et la réduction de la chaussée par la présence de glissières insistent le conseil municipal à demander au ministère des Transports de faire les travaux nécessaires pour rendre plus sécuritaire la route collectrice, secteur de la Coulée Carrier.

IL ne faudrait pas attendre un accident mortel pour apporter les correctifs nécessaires.

## Grand Prix cycliste de la Matapédia



Cet événement, du Grand Prix cycliste de la Matapédia tenu le 27 mai dernier, fut un franc succès pour la région, et nous offrons nos plus sincères remerciements aux bénévoles qui ont assuré la sécurité de cette activité sur le territoire municipal.

Selon certaines informations, le Grand Prix cycliste doit revenir en 2013.

## Réfection de la chaussée de la rue Banville

Depuis trois ans, la municipalité demande l'aide du ministère des Transports, par l'entremise du député, monsieur Pascal Bérubé pour poser une couche d'asphalte sur la Rue Banville, secteur Est.

Le coût des travaux est estimé à plus de 30,000\$. L'an passé, aucun montant en subvention n'a été accordé à la municipalité, et cette année en 2012, un montant de 8,000\$ seulement est offert.

Donc, lors de la dernière séance du conseil, il a été décidé d'utiliser le 8,000\$ pour les travaux qui seront faits à l'intersection du Chemin du Lac du Portage Ouest et du Chemin de Sayabec.

## AVIS DE MOTION

Lors de la séance du 4 juin dernier, un avis de motion a été donné de la présentation, lors d'une prochaine séance, d'un règlement pour modifier le règlement sur les nuisances, afin d'interdire l'élevage d'oiseaux de basse cour dans les zones 3-VR et 4-VR, pour prévenir et éliminer toute source probable de contamination des eaux du Lac du Portage. Les zones 3-VR et 4-VR englobent la rive et le littoral du Lac du Portage.

## ÉCHO DES AMATEURS DE PLANTES, FLEURS ET JARDINS

### Un jardin sans tuteur :

C'est au début du mois de juin que vous devez pincer les grandes vivaces afin d'éviter qu'elles ne poussent trop en hauteur nécessitant ainsi d'être tuteurées. Vous devez procéder en coupant avec les ongles l'extrémité des pousses terminales, retirant du même coup entre 2 et 4 feuilles. Ce petit geste encourage la plante à se ramifier au lieu de croître en hauteur. Les vivaces sont donc moins hautes et plus trapues, deux conditions idéales pour qu'elles se tiennent bien d'elles-mêmes dans le jardin.



### Plantes sous un arbre, c'est possible :

Il est souvent tentant d'effectuer des plantations directement sous les arbres. C'est une agréable façon de mettre en valeur le tronc d'un arbre séculaire et c'est parfois la solution qui s'impose pour avoir un jardin d'ombre. Seulement, les arbres puisent beaucoup d'eau et d'éléments nutritifs dans le sol, en laissant peu pour les plantes environnantes. Donc, rien de mieux qu'un bon départ pour que les plantations vivaces s'acclimatent sans trop d'ennuis. Ajoutez beaucoup de compost à vos nouvelles plates-bandes sous les arbres. Cet apport supplémentaire permet aux plantes vivaces de bien croître.

### Des annuelles qui se comportent comme des vivaces :

De plus en plus de jardiniers apprécient les annuelles qui se ressèment. Leur floraison dure plus longtemps que les fleurs vivaces et le fait qu'elles se ressèment d'elles-mêmes évite d'avoir à les racheter d'année en année. Le travail se fait presque tout seul. Un petit repiquage au printemps pour égaliser la plantation et le tour est joué.

Semez ou plantez donc des pourpriers, des pavots de Californie, des verveines de Buenos Aires, des soucis du jardin (ou calendula) ou des cléomes dans le but d'avoir un jardin perpétuel. Ces annuelles sont aussi parfaites pour les jardins d'allure naturelle, car elles poussent ici et là, remplissant les espaces vides de leurs joyeux coloris

Le premier geste qu'un jardinier doit poser, s'il veut minimiser l'entretien de son jardin, est de faire utilisation de plantes vivaces résistantes aux insectes et aux maladies. Pour chaque saison, il existe des plantes vivaces qui ne sont pas attaquées par les insectes et les maladies. En voici quelques unes des plus performantes. Pour une floraison au printemps et début d'été, on retrouve en zone 3 : la coquelourde des jardins, l'herbe aux chats, la pivoine, le pavot d'Orient, l'iris de Sibérie. Pour les plates-bandes fleuries en mi-été et à l'automne, on peut cultiver, en zone 3 toujours, la fraxinelle, l'hémérocalle, le platycodon, le géranium vivace. Le simple fait qu'une plante ne soit pas dans son milieu de culture idéale peut affecter sa capacité de résister aux parasites. Assurez-vous de toujours planter la bonne plante au bon endroit, en fonction de la qualité du sol et de l'ensoleillement. Plusieurs plantes vivaces qui ne sont pas attaquées par les insectes et les maladies peuvent être utilisées dans certaines situations particulières. À cultiver dans le jardin de sous-bois, en zone 3 : l'heuchère, l'astilbe, la barbe de bouc. En bordure, on peut utiliser la bergénie, le gazon d'Espagne, la campanule des Carpates, le coréopsis verticillé et le sédum ou orpin rampant.

Bonnes cultures à tous et un été ensoleillé! (Pas trop mais juste assez)

**Service régional de sécurité incendie  
MRC de Matane  
145, rue Soucy  
Matane, Québec  
G4W 2E1**

## **AVIS À LA POPULATION**

Objet : Visite de prévention  
dans les résidences privées

Le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane tient à informer la population des municipalités de Baie-des-Sables, Sainte-Paule, Saint-Léandre, Saint-René-de-Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Grosses-Roches et Les Méchins, que les pompiers procéderont à des visites de prévention des résidences de leur territoire.



Les visites de prévention débuteront le 11 juin et ce termineront vers le 28 septembre 2012.

Le but visé de ces visites est de s'assurer que toutes les résidences possèdent un avertisseur de fumée fonctionnel sur chacun des étages de leur résidence.

Nous vous invitons à les accueillir et ils se feront un plaisir de répondre à vos questions.

*Jimmy Marceau, directeur*  
Service régional de sécurité incendie  
MRC de Matane  
418 562-6734, poste 213

La marche de l'espoir tenue sur les îles, à la Ville de Matane, dans la nuit du samedi 16 juin au dimanche 17 juin, a mobilisé plus de 29 résidents de Sainte-Paule, tant dans l'organisation de l'événement que dans la participation à la marche, pour soutenir la recherche sur le cancer.



Bravo.



## Écho de la Bibliothèque de Ste-Paule

Heures d'ouverture de votre bibliothèque municipale : de 19h00 à 20H30, un mardi aux 2 semaines.

Prendre note qu'il y aura fermeture de la bibliothèque pour la période estivale.

Mardi le 19 juin sera le dernier mardi d'ouverture avant les vacances. Il faudra voir à renouveler pour l'été les livres que vous n'aurez pas terminé de lire ou d'en faire le retour si la lecture en a été faite. Si jamais vous avez des livres en demande spéciale, il me fera plaisir de vous les acheminer lorsqu'ils arriveront même si la bibliothèque est fermée.

La réouverture devrait normalement avoir lieu le 11 septembre selon le calendrier pré-établi. À ma connaissance, la dernière entente avec la Commission scolaire des Monts et Marées pour l'utilisation du local de la bibliothèque dans l'École Val Joubert couvrait une période d'un an, soit jusqu'en juin. Si je ne reçois pas d'avis contraire, la bibliothèque réouvrira ses portes le 11 septembre comme prévu.

### Best-sellers :

À venir, probablement dans le mois de juin, « La chasse est ouverte » de Chrystine Brouillet.

### Ajout à la collection locale :

« Pleure pas mon bonheur » de Julie Paquet. Dialogue avec une âme.

« Dans la foulée des rencontres humaines, il est des visages qui ont dévalé sous mes yeux, visages absents que j'ai regardés sans voir, ceux qui m'ont obligée à occulter froideur et obscurité, ceux qui font fuir le soleil et ombragent une âme lumière. Il est aussi des gens vêtus d'une âme infusée d'amour, qui partent sans s'en aller, ceux qui s'inscrivent dans l'espace dont l'écho fait surgir l'ineffable comme l'âme d'un suaire. J'ai rencontré une âme, propriétaire du temps, comme le silence du verbe, comme le silence de la nuit, plein de voix lointaines qui chuchotent à l'oreille d'un cœur de parler de l'infini, de l'immortalité. Me faisant attentive aux incessants murmures prophétiques d'une voix exigeante à travers les harmonies de l'âme de cet être, j'ai pénétré au cœur de la muraille de l'espace qu'on appelle néant pour y découvrir Gaïa. Étincelle, lueur, chaleur, lumière, conjuration, exorcisme d'un conscience, celle d'une arrivée après un départ . »

Extrait : « Pleure pas mon bonheur Fab, laisse-moé partir, j'irai pas loin.

Je pourrai pas mourir, parce que l'amour ça meurt pas. Si je pars avant toé, je t'écris » (Gaïa)

Julie Paquet, enseignante de formation, est née en Gaspésie, en 1944. Bachelière en littérature du Collège Sainte-Marie, elle a fait des études en sciences religieuses et bibliques à la faculté de théologie de l'Université de Montréal. Dans la maison ancestrale de Ste-Anne-des-Monts, elle vient de consacrer sa retraite à écrire dans une articulation des plus musclées, un premier récit, « Pleure pas mon bonheur ».

Je souhaite un bel été à tous.

*Carmen Côté - D'Amours*  
Responsable de la bibliothèque

## **A découvrir**

### **La crosse de fougère**

Par Isabelle Huot, docteure en nutrition

Parfois appelée erronément tête de violon, la crosse de fougère est la jeune pousse de la fougère. Plante très ancienne, la fougère était connue de plusieurs peuples dont les Amérindiens, qui dégustaient ses crosses.

Disponible au printemps, de la fin avril à juin selon les régions, la crosse de fougère doit être cueillie quand elle est enroulée sur elle-même. Déroulée, elle n'est plus comestible. Il existe plusieurs milliers d'espèces de crosses de fougère, mais seulement quelques-unes sont propres à la consommation. Certaines sont même toxiques.

### **Valeur nutritive**

Qualifiée de « superaliment », la crosse de fougère est un légume riche en antioxydants. Des études faites en 2010 ont révélé qu'elle contenait deux fois plus de composés antioxydants que le bleuet. Ces mêmes études rapportent aussi la présence d'oméga-3 de source végétale. Le contenu en protéines de la crosse de fougère la distingue des autres légumes; pour une même quantité, elle contient deux fois plus de protéines que le brocoli ou le chou-fleur. La crosse de fougère est aussi une excellente source de manganèse et de cuivre. Elle contient également une quantité significative de vitamines A et C ainsi que du fer et du magnésium.

125 ml (1/2 tasse) de crosses de fougère bouillies contiennent 34 calories, 4,3 g de protéines, 5,7 g de glucides, 0,4 g de lipides et 1,9 g de fibres.

On la cuisine comment? La crosse de fougère est habituellement bien digérée. Toutefois, dans de rares cas, elle peut causer une intoxication qui pourrait se traduire par des diarrhées, des nausées ou des crampes abdominales. Afin d'éviter cela, quelques précautions doivent être prises. Il faut d'abord bien laver les crosses et enlever leurs écailles. On doit ensuite les cuire de 10 à 12 minutes dans l'eau bouillante ou à la vapeur. Cette étape est impérative, et ce, même si les crosses de fougère seront ensuite sautées ou cuites au four. On recommande aussi de jeter cette eau de cuisson.

Il ne reste qu'à les déguster! Elles sont délicieuses simplement nappées d'huile, de jus de citron ou d'épices. Elles donnent saveur et couleur aux potages et elles sont savoureuses en salade ou comme légume d'accompagnement. Ajoutées aux pâtes et aux omelettes, les crosses de fougère en bonifient la valeur TI nutritive. ~

*Victor Landry*

## UN PETIT RETOUR SUR LE PASSÉ

TIRÉ D'UN MANUSCRIT TROUVÉ DANS LES ARCHIVES PAROISSIALES, IL Y A DE ÇÀ PLUS DE 30 ANS.

### LA MISSION DE STE-PAULE COMPREND LE TERRITOIRE SUIVANT DU CANTON DE MTANE:

DANS LE RANG 9, LES LOTS 40 À 57

DANS LE RANG 10, LES LOTS 30 À 57

LES RANG 11, 12, 13 ET 14 À PARTIR DU LOT 8 JUSQU'À LA LIMITE DE LA PAROISSE DE SAYABEC, C'EST-À-DIRE JUSQU'À LA SEIGNEURIE DU LAC MATAPÉDIA.

ACTUELLEMENT EN 1942, LA MISSION A UNE POPULATION D'ENVIRON 875 AMES.

L'ÉRECTION CANONIQUE DE LA MISSION DATE DU 16 DÉCEMBRE 1922 PAR UN DÉCRET DE MGR LÉONARD. IL Y AVAIT ALORS 33 FAMILLES DANS LA MISSION. DE CETTE FIN D'ANNÉE 1922 À JUILLET 1937 LA MISSION EST DESSERVIE PAR M. LI VICAIRE DE SAYABEC.

C'EST LE 11 JUILLET 1937 QUE M. L'ABBÉ OSCAR BÉRUBÉ ARRIVE À STE-PAULE POUR Y RÉSIDER.

LA COLONIE AVAIT ALORS UN AIR DE PAUVRETÉ MISÉRABLE. LES RÉSIDENTS AVAIENT LA RÉPUTATION D'ÊTRE PARESSEUX, VIVANTS DE SECOURS DIRECTS, JALOUX, MALHONNÊTES, IVROGNES, ETC. ETC.

«IL FAUT DIRE QUE SI QUELQUES-UNS NE L'AVAIENT PAS VOLÉ, CE JUGEMENT ÉTAIT INJUSTE OU EXAGÉRÉ POUR UNE BONNE MAJORITÉ DES RÉSIDENTS DE LA COLONIE QUI EN 1937 COMPTAIT 310 ÂMES.

LA COLONISATION À STE-PAULE QUI S'APPELAIT VAL-JOUBERT EN L'HONNEUR DE LS-P. JOUBERT, MARCHAND DE BOIS DE SAYABEC N'ÉTAIT PAS DE LA COLONISATION. ON CONSTATE QUE LS .P. JOUBERT A DÉJÀ DES LOTS PATENTÉS EN 1903 À VAL-JOUBERT. (LOTS # 47 ET 48 ,RANG 10, MATANE) SI ON SE BASAIT SUR LA RECOMMANDATION QUE LUI DONNAIT M. LE CURÉ SAINDON DE SAYABEC AU MINISTÈRE DE LA COLONISATION DU TEMPS IL SEMBLERAIT QUE LS. P. JOUBERT À L'INTENTION DE FAIRE DE LA COLONISATION. MAIA EN 1937, SOIT 34 ANS APRÈS L'ÉMISSION DES LETTRES PATENTES ON CONSTATE QUE LA SITUATION EST DEMEURÉE AU POINT DE VUE COLONISATION CE QU'ELLE ÉTAIT EN 1903. D'AILLEURS LS.P. JOUBERT AVAIT DÉJÀ UN MOULIN À SCIE VERS 1897 SUR LES DITS LOTS.

VERS LE MÊME TEMPS ON FERA LE «TRACÉ DE MATANE» RELIANT SAYABEC ET MATANE PAR ST-LÉANDRE. LS PH. JOUBERT SERA CONDUCTEUR DE TRAVAUX. DÉJÀ IL EST LIBÉRAL ET LE DEMEURERA ET PROSPÉRERA EN MÊME TEMPS QUE LE PARTI. QUANT À LA COLONIE DE VAL-JOUBERT ELLE EN RETIRERA CE QUI I SUIT:

On constate en 1937 que Ls. P. Joubert a été possesseur par lui-même ou ses garçons des lots 45, 46, 47, 48 du rang 9, canton Matane patentés en 1908 et sur lesquels il n'y a à peu près jamais eu de terre en culture. Ces lots passeront ensuite en différentes mains et tomberont un jour en possession de la Brown Corporation qui les revend à la St-Laurent qui tombe en faillite; les lots sont achetés par Rousseau et Cie de Ste-Anne de la Pérade qui fait liquider l'affaire par J.A. Baribeau , notaire de Ste-Anne de la Pérade aussi. Mais les lots ne sont achetés par personne. Évidemment tout a été pillé et il n'y a pas de terre en culture. Il sont encore là...

Le même Ls. P. Joubert est aussi propriétaire en 1937 des lots suivants: les nos 42 du rang 10, et 51, 48, 47 du rang 11, et 47, 48, 34, 35, 37, 38, 39 du rang 12.

En outre plusieurs résidents de la colonie ont des obligations envers lui parce qu'ils ont acheté ici des terres qu'il possédait ou sur lesquelles il avait des droits.

L'intérêt de la colonisation est donc le dernier souci de ce marchand de bois. Car sur tous les lots qu'il finit par posséder à Ste-Paule—dont le bureau de poste porte le nom de Ste-Paula, le peu de terre en abattis ou en labour qui s'y trouve a été fait par des colons plus ou moins paresseux et sincères qui ont d'abord pris les lots les ont fait patenter—de quelle façon? Je l'ignore , les ont pillés ou fait piller et ont dû les vendre ou les abandonner.

La prétendue colonisation que l'on faisait à Ste-Paula de 1900 à 1937 avait commencé du côté Ouest. Les colons montaient de Sayabec.

En 1937 sur une cinquantaine de familles il y avait environ une quinzaine d'anciennes familles. Les autres étaient des nouveaux venus de cinq ou six ans. A Ste-Paula il y avait donc eu un trafic de lots extraordinaire. Pendant de longues années par conséquent les résidents faisaient du bois l'hiver et l'été peu de chose. Quant le lot était pillé on l'abandonnait. D'ailleurs on ne se donnait pas la peine d'y construire une maison convenable, on se contentait d'un camp en bois rond. C'est pourquoi sur les rangs douze et onze en 1937 on trouve à peine une douzaine de bonnes maisons, après 35 ans de colonisation.

«depuis il s'est construit environ 100 maisons neuves. CE coin de terre qui s'appelait Val-Joubert n'était donc pas une colonie avant 1937. C'était le domaine d'un marchand de bois de Sayabec.

La partie Est de la colonie actuelle soit environ les 2/3 du territoire est compris dans les limites à bois de la Compagnie Price de Matane qui y fait des chantiers et fait le flottage des billots sur la rivière Petchedetz jusque vers 1922. La compagnie Price ne se sert nullement des colons. (à suivre)